

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur Daniel GRARE,  
Conseiller Municipal  
Madame Nathalie RUIZ, Conseillère Municipale, à Madame Stéphanie LOMBARDO,  
Conseillère Municipale Déléguée,  
Madame Lauren PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1°  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, Conseiller Municipal, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28 + 5 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°76/2023**

**OBJET : STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE  
DES MAURES » - MODIFICATION.**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :**

La dernière révision des statuts de la Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures » (CCMPM) a été récemment actée par arrêté préfectoral du 18 octobre 2022.

Aujourd'hui, il convient de procéder à une nouvelle modification statutaire consécutive à la réinstallation de l'organe délibérant en date du 25 janvier 2023 et à l'évolution du fonctionnement de la Communauté de communes, notamment quant à la composition du Bureau communautaire, impliquant une mise en adéquation avec l'Article L.5211-10 du CGCT.

Aussi, il est proposé de mettre en conformité les statuts de la Communauté de communes, avec un article 5 modifié comme suit :

L'article 5 des statuts de la Communauté de communes sera donc rédigé comme suit:

**« Article 5 : Bureau**

***La composition du Bureau de la Communauté de communes est déterminée par délibération du conseil communautaire, en application et dans les limites fixées par l'article L. 5211-10 du CGCT pour la fixation du nombre de vice-présidents, et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-2 du CGCT pour la fixation éventuelle du nombre d'autres membres du bureau »***

Il est précisé que, par délibération du conseil communautaire, la rédaction des dispositions du règlement intérieur de la communauté de communes sera également modifiée en ce sens.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, et L. 5214-1 et suivants, et plus particulièrement les articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-2,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010, modifié, portant création de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures,

**VU** l'arrêté préfectoral n°135/2022-BCLI du 18 octobre 2022, relatif aux dernières modifications statutaires de la Communauté de communes,

**VU** les statuts de la Communauté de communes,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes, s'agissant de la composition du bureau, comme rappelé ci-dessus ;

**CONSIDÉRANT** que les communes membres de la Communauté de communes disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable ;

**CONSIDÉRANT** que la décision de modification des statuts de la Communauté de communes est subordonnée à l'accord de ses communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté, et, ensuite, à un arrêté préfectoral prononçant lesdites modifications.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 28+5 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO (1P) – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures », telle que présentée ci-avant et reprise en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de cette délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
Président de « Méditerranée Porte des Maures »,  
Vice Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### POUVOIRS :

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### DÉLIBÉRATION N°77/2023

**OBJET : CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*, expose le rapport suivant :**

La commune de La Londe les Maures, aux côtés de la Communauté de Communes « Méditerranée Porte des Maures », bénéficie du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) lancé par l'Etat le 1er octobre 2020.

Ce programme, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, a été conçu pour servir de levier en faveur de la revitalisation des territoires. Ainsi, il vise à renforcer les fonctions urbaines des petites villes, d'en améliorer ou d'en préserver le cadre de vie et de les soutenir dans leur rôle d'équilibre des territoires et de la transition écologique.

Le programme PVD s'inscrit pleinement dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la CCMPM et repose sur une contractualisation en deux étapes.

- Tout d'abord, une convention d'adhésion, signée le 27 mai 2021 par les représentants de l'Etat, la Banque des Territoires, la Commune de La Londe les Maures et la Communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures ».
- Puis, dans un second temps, une convention-cadre formalisant le projet de revitalisation de la commune.

Cette convention précise notamment les orientations stratégiques retenues, l'articulation avec les dispositifs existants (CRTE, PIG, ...) et les engagements des partenaires du programme. Elle décline un projet soutenable, sous forme de fiches actions chiffrées et réparties dans le temps.

Le programme d'actions étant la traduction de la stratégie territoriale, il consiste à affirmer les fonctions de pôle intercommunal de la commune de La Londe les Maures, en cohérence avec le projet de territoire intercommunal.

L'objectif est de valoriser et préserver les forces de la commune et de développer son rôle de moteur du développement à l'échelle du bassin de vie auquel elle appartient (projet de réindustrialisation des Bormettes, optimisation commerciale du centre-ville, développement des mobilités douces, amélioration des services à la population en cœur de ville, ...).

À l'issue des travaux de conception du projet, il convient à présent d'approuver la convention-cadre de mise en œuvre de la stratégie de redynamisation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°37/2021 du 24 mars 2021 engageant la Communauté de communes dans le Programme Petites Villes de Demain au travers de la convention d'adhésion ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 52/2021 du 27 mai 2021 engageant la commune de la Londe les Maures dans le Programme Petites Villes de Demain au travers de la convention d'adhésion ;

**VU** la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes et la Commune de la Londe les Maures se sont engagées à élaborer un projet de revitalisation ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la période de construction du projet de revitalisation, le projet devra être formalisé dans une convention cadre ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de revitalisation, au travers de ses orientations stratégiques et de ses actions, définit les objectifs prioritaires répondants aux enjeux du territoire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ  
POUR : 29+4 P**

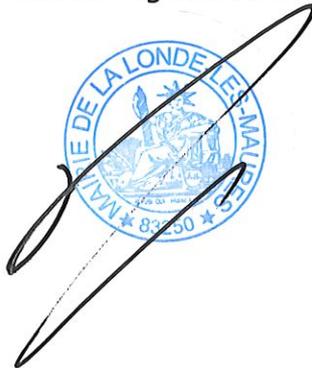
**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

- **ADOPTE** les termes de la convention cadre « Petites Villes de Demain » telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention cadre

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches utiles à la mise en œuvre de la convention opérationnelle de la Commune de la Londe les Maures du programme « Petites Villes de Demain » et à signer tout document y afférent.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
Président de « Méditerranée Porte des Maures »,  
Vice Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,



Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'Secrétaire de séance' label.

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°78/2023**

**OBJET : « SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES » (SMMM) – DEMANDE  
D'ADHÉSION.**

**Madame Sylvie MAZZONI, *Conseillère Municipale*, expose le rapport suivant :**

Élaborée par l'association des communes forestières, la première Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures a été signée en 2010 par l'ensemble des partenaires locaux. Son aboutissement a mis en avant le besoin d'une structure à l'échelle du Massif des Maures et cela a abouti à la création du « Syndicat Mixte du Massif des Maures » (SMMM) en 2014.

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures regroupe 3 intercommunalités (Coeur du Var, Méditerranée Porte des Maures et Golfe de Saint-Tropez) et 22 communes du massif des Maures.

Cette structure dispose de deux chargés de missions et a pour compétence :

- l'animation de la Charte forestière du territoire du massif des Maures ;
- l'animation des sites NATURA 2000 Plaine et Massif des Maures.

Son périmètre d'intervention couvre toute la Plaine et le Massif des Maures, intégrant le périmètre de notre commune.

En 2022, le Syndicat Mixte du Massif des Maures a approuvé la révision de la charte forestière du massif des Maures. Cette révision permet d'adapter la charte aux enjeux et possibilités actuelles, pour la rendre plus efficiente, tout en l'intégrant dans une réflexion globale de développement durable du massif, en lien avec les réflexions sur l'adaptation au changement climatique.

Cette nouvelle version de la Charte Forestière se décline en 5 orientations :

- 1) Développer une gestion forestière dynamique et durable ;
- 2) Préserver et restaurer les fonctionnalités du Massif en matière de biodiversité et de paysage ;
- 3) Mieux prévenir les risques accrus par le changement climatique ;
- 4) Accueillir, organiser les usages et sensibiliser/éduquer aux enjeux du Massif ;
- 5) Animer et faire vivre la Charte Forestière territoriale.

Dans cette charte, le Syndicat mixte a un rôle de coordination et d'animation de cette dynamique territoriale et de portage de réflexions stratégiques menant ensuite à la déclinaison de travaux réalisés par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés.

Le syndicat travaille donc au montage de projets structurants à l'échelle du Massif des Maures, projets issus pour beaucoup de la dynamique donnée par le Contrat de Relance et de Transition Écologique signé en 2020 et la Charte Forestière, parmi lesquels notamment :

- la réalisation d'un Plan D'Orientation Pastoral ;
- le schéma de desserte forestière ;
- la planification de coupes privées-publiques ;
- le développement de la filière liège
- la redimensionnement de la plateforme bois-énergie ;
- la réalisation d'un projet de gestion/préservation de la biodiversité créant du lien entre les différentes structures gestionnaires du massif ;
- la préfiguration du parc régional du Massif des Maures ;
- la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) à l'échelle du territoire, menée par l'ADEME ;
- le programme d'actions sur la Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures.

A ce moment clé pour notre territoire, le «Syndicat Mixte du Massif des Maures» propose aux communes du périmètre d'intervention encore non adhérentes de devenir membres du Syndicat afin de les associer plus dynamiquement à ces démarches.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'arrêté Préfectoral n°06/2014 en date du 18 février 2014 portant création du Syndicat Mixte du Massif des Maures,  
**VU** l'arrêté Préfectoral n°43/2016-BCL en date du 8 août 2016 portant modification du périmètre du Syndicat Mixte du Massif des Maures,  
**VU** l'arrêté Préfectoral n°14/2021-BCLI en date du 15 janvier 2021 portant modification du périmètre du Syndicat Mixte du Massif des Maures, ainsi que les statuts annexés.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte du Massif des Maures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ  
POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**ADHÈRE** au Syndicat Mixte du Massif des Maures

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou tout document découlant de cette décision.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### POUVOIRS :

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### DÉLIBÉRATION N°79/2023

**OBJET : «ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES»  
(ANETT) – ADHÉSION.**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :**

L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT), créée en 1930, est le réseau actif des territoires touristiques et la seule association à fédérer, au plan national, les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle regroupe plus de 900 membres : Maires, Présidents d'EPCI, Présidents de Conseils régionaux, Présidents de Conseils départementaux, Députés et Sénateurs et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

L'ANETT rassemble tous les territoires touristiques de notre pays avec leurs spécificités (littoral, thermal, montagne, outre-mer, rural et urbain).

L'ANETT s'est imposée comme l'interlocuteur privilégié des ministères. Compte-tenu de son expérience et de ses relations avec les différents services de l'État elle apporte des réponses à ses adhérents dans des délais très courts et les informe des nouvelles dispositions applicables.

Dans le but de défendre les intérêts des territoires touristiques, l'ANETT joue pleinement son rôle auprès du Parlement avec son collège de près de 80 parlementaires adhérents.

L'équipe de l'ANETT augmente régulièrement l'offre de documents réservés aux adhérents du site de l'Association. Les adhérents sont conviés aux travaux des 7 commissions de l'ANETT (Patrimoine, Hébergement touristique, Casino, Tourisme innovant, Tourisme durable, Île-de-France et Outre-mer).

L'ANETT diffuse également l'actualité de l'Association et les réformes dans son journal France Tourisme et sa newsletter mensuelle

L'ANETT propose une expertise et des conseils juridiques à ses adhérents qui bénéficient de ses services de conseils sur le classement en station de tourisme, la dénomination de commune touristique ou toutes questions liées au tourisme (financement, taxe de séjour, hébergements, notamment)

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

#### **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

#### **POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT);
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**  
Président de « Méditerranée Porte des Maures »,  
Vice Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

**POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
*MAIRE*.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

**DÉLIBÉRATION N°80/2023**

**OBJET : « SERVICE NATIONAL UNIVERSEL » (SNU) – ADHÉSION.**

**Monsieur Daniel GRARE, *Conseiller Municipal*, expose le rapport suivant :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Service National, et notamment les articles L111-1, L111-2, L112-1 et suivants,

**VU** le Décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au Service National Universel,

Depuis 2019, l'État a mis en place le Service National Universel (SNU) avec pour finalité de renforcer la cohésion nationale en favorisant la culture de l'engagement et en affirmant les valeurs de la République.

Le SNU s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans. Il consiste à les impliquer davantage dans la vie de la Nation.

Le dispositif se décline en trois phases dont les deux premières sont obligatoires et la dernière est facultative :

- phase 1 : séjour de cohésion de 2 semaines qui se déroule dans un département autre que celui du lieu de domicile du volontaire ;

- phase 2 : une mission d'intérêt général de 84 heures ou 12 jours minimum qui se déroule à proximité du lieu de domicile du volontaire ;

- phase 3 : un engagement facultatif à plus long terme tel que : service civique, réserve civique, réserve des armées, jeunes sapeurs-pompiers...

Les collectivités territoriales peuvent accueillir ces jeunes volontaires au titre de la phase 2 pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général (MIG) dans plusieurs domaines d'intervention dont notamment : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

L'accueil de jeunes volontaires afin de réaliser ces missions d'intérêt général doit faire l'objet d'une déclaration préalable sur le site internet dédié aux fins de contrôle, qu'il ne donne pas lieu à une contrepartie financière à l'égard des volontaires et qu'il nécessite la mise en place d'un tuteur encadrant les jeunes volontaires.

Le Conseil Municipal est donc ainsi invité à se prononcer sur l'adhésion au dispositif « SNU », afin d'accueillir au sein des services, des jeunes volontaires pour la réalisation de missions d'intérêt général (phase 2), à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**VU** l'avis favorable du CST de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune au dispositif du Service National Universel pour accueillir de jeunes volontaires au sein des services pour la réalisation de missions d'intérêt général dans le cadre de la phase 2.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### POUVOIRS :

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
*MAIRE*.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°81/2023**

**OBJET : CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ILES D'OR - ADOPTION.**

**Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*, expose le rapport suivant :**

Un contrat de baie a pour objectif de contribuer à la gestion collective du patrimoine commun que constituent l'eau et les milieux naturels aquatiques.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une gestion équilibrée assurant à la fois la satisfaction des usages de l'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques continentaux et marins, la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource en eau dans une perspective de développement durable.

Dans ce cadre, le contrat de baie présente un programme d'actions et son budget prévisionnel, l'engagement des partenaires financiers, des maîtres d'ouvrage et de la structure porteuse, ainsi que les outils de pilotage du contrat. Ainsi, dans cette démarche, une large concertation locale associe l'ensemble des partenaires du périmètre du contrat.

L'émergence d'une démarche de contrat de baie doit être expressément voulue par tous les partenaires locaux concernés et notamment les collectivités locales.

Dès lors, pour formaliser nos engagements respectifs et mettre en œuvre le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027], il convient :

- d'une part, d'adopter les termes dudit contrat,
- d'autre part, de procéder à sa signature.

**VU** l'arrêté du Préfet coordonnateur de Bassin du 21 mars 2022 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée pour la période 2022-2027,

**VU** la délibération du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 25 novembre 2022 donnant un avis favorable à l'avant-projet de Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or [2023-2027],

**VU** la délibération de la Commission locale de l'eau du SAGE GAPEAU du 12 octobre 2022 donnant un avis favorable à l'avant-projet de Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or [2023-2027],

**VU** la validation du projet définitif du Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027] par le Comité de baie en date du 14 décembre 2022,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027].

Ce contrat et le programme d'actions, précisant leur coût et leur calendrier prévisionnel de réalisation sont joints à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

**ADOPTE** les termes du projet de contrat joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or [2023-2027] et tout document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

<p align="center"><b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 AVRIL 2023 EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.</b></p>
---

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE** – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

### POUVOIRS :

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint**  
**Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur Daniel GRARE, Conseiller Municipal**  
**Madame Lauren PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe**  
**Monsieur Christian FABRE, Conseiller Municipal, à Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),**  
comme secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N°82/2023

**OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION.**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE, expose le rapport suivant :**

Selon les dispositions de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu de ce document est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'assemblée délibérante est ainsi invitée à approuver le règlement intérieur du conseil municipal, selon le projet ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ  
POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, tel que proposé.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### POUVOIRS :

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### DÉLIBÉRATION N°83/2023

**OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE  
- MODIFICATIONS.**

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe, expose le rapport suivant :**

**VU** la délibération n°136/2020 en date du 30/11/2020 adoptant le règlement intérieur de l'accueil du périscolaire et extrascolaire.

**VU** la délibération n°83/2022 en date du 08/06/2022 modifiant le règlement intérieur de l'accueil du périscolaire et extrascolaire.

Afin de rationaliser les inscriptions à l'Accueil Collectif de Mineurs, des modifications doivent être apportées afin :

- d'une part, de limiter les annulations qui sont préjudiciables à l'organisation. (Pour cela des mesures sont prises pour encadrer les modalités de remboursement.)
- d'autre part, d'apporter les précisions concernant les modalités d'inscriptions/réservations et de supprimer les éléments redondants dans la partie fonctionnement.

**VU** l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 17 mars 2023,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et extra scolaire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI – Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** les modifications sus-énoncées.

**DIT** que ce règlement modifié sera joint à la présente délibération

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**

Président de Méditerranée Porte des Maures,  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
*MAIRE*.**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29 + 4 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°84/2023**

**OBJET : COURSE PÉDESTRE « LE DÉFI DES VIGNES » - CONVENTION DE MANDAT  
AVEC LA SOCIÉTÉ « SPORTIPS » – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint, expose le rapport suivant :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2014-1545 du 20/12/2014 qui stipule que les autorités publiques indépendantes peuvent, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes ou le paiement de dépenses,

**CONSIDÉRANT** l'avis conforme du Comptable Public en date du 29 mars 2023.

La Ville organise une course pédestre le « Défi des vignes » le **samedi 21 octobre 2023**.

Afin de simplifier l'organisation de celle-ci, la Commune souhaite confier à la société SPORTIPS la gestion des inscriptions et l'encaissement, en son nom et pour son compte, des produits des inscriptions. La société SPORTIPS percevra alors une commission de 7% du montant du droit d'inscription, avec un montant minimum de 1,20 €.

La mise en œuvre de ce mode de fonctionnement nécessite la signature d'une convention de mandat, qui précise les engagements des deux parties ainsi que les modalités financières.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat avec la société SPORTIPS ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extraits Conformes,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
*MAIRE*.**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29 + 4 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°85/2023**

**OBJET : COURSE PÉDESTRE « LE DÉFI DES VIGNES » - FIXATION DES MONTANTS  
DES DROITS D'INSCRIPTION.**

**Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint, expose le rapport suivant :**

La course dénommée « le défi des vignes » est programmée, chaque année, au mois d'octobre.

Cette course comporte différentes épreuves avec un tarif correspondant à l'épreuve choisie.

Afin de favoriser les inscriptions en nombre, un tarif de groupe et des tarifs réduits sont proposés. Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne.

Il convient de fixer le montant des droits d'inscription de la course « le défi des vignes » .

Les tarifs sont fixés selon le détail ci-dessous :

Parcours 5 km (marche et course)	10,00 €
Parcours 10 km (marche et course)	15,00 €
Parcours 21 km (semi-marathon)	25,00 €
Parcours 42 km (marathon)	45,00€

Des tarifs réduits seront appliqués pour toutes inscriptions avant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année:

Parcours 5 km (marche et course)	7,00 €
Parcours 10 km (marche et course)	10,00 €
Parcours 21 km (semi-marathon)	15,00 €
Parcours 42 km (marathon)	30,00€

Pour les inscriptions d'un groupe de 10 personnes, une inscription est offerte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

- **DÉCIDE** des montants des droits d'inscription de la course pédestre «le défi des vignes», selon le détail ci-dessus.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,  
**Le Maire,**  
Président de « Méditerranée Porte des Maures »,  
Vice Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, Conseiller Municipal Délégué, à Monsieur Daniel GRARE,  
Conseiller Municipal  
Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, Conseiller Municipal, à Monsieur François de CANSON,  
MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29 + 4 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°86/2023**

**OBJET : COURSE PÉDESTRE « LE DÉFI DES VIGNES » - FIXATION DU MONTANT DES PRIMES.**

**Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint, expose le rapport suivant :**

La course « Le Défi des Vignes » est programmée, chaque année, au mois d'octobre.

Organisée par le service municipal Sports et Loisirs, elle comporte différentes épreuves : un marathon, un semi-marathon, un 10km et un 5km.

Afin d'améliorer la notoriété de la course et d'augmenter le nombre de participants une prime est octroyée aux vainqueurs afin d'attirer des coureurs confirmés.

Il convient de fixer le montant d'attribution des primes pour les vainqueurs des différentes épreuves de la course « le défi des vignes ».

**CONSIDERANT** la nécessité de créer le montant des primes pour les vainqueurs des épreuves du marathon, du semi-marathon, du 10km, 5km hommes et femmes.

Les primes sont fixés selon le détail ci-dessous :

<b>Vainqueur marathon masculin</b>	<b>600€</b>
<b>Vainqueur marathon féminin</b>	<b>600€</b>
<b>Vainqueur semi-marathon masculin</b>	<b>400€</b>
<b>Vainqueur semi-marathon féminin</b>	<b>400€</b>
<b>Vainqueur 10 km masculin</b>	<b>300€</b>
<b>Vainqueur 10 km féminin</b>	<b>300€</b>
<b>Vainqueur 5 km masculin</b>	<b>200€</b>
<b>Vainqueur 5 km féminin</b>	<b>200€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

- **DECIDE** du montant des primes pour les vainqueurs de chaque épreuve selon le détail ci-dessus exposé.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire,**  
Président de Méditerranée Porte des Maures,  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE, *Conseiller Municipal*  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	29 + 4 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°87/2023**

**OBJET : COURSE PÉDESTRE « LE DÉFI DES VIGNES » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ «TERRE DE RUNNING» – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint, expose le rapport suivant :**

La Commune organise le samedi 21 octobre 2023 sa deuxième édition de la course pédestre « le Défi des Vignes ». Cette course comporte 4 parcours : 5, 10, 21 et 42 km ainsi que des marches sur les 5 et 10 Km. L'an dernier, 1500 personnes avaient participé à cet évènement.

Afin de promouvoir la course « le Défi des Vignes » dans ses magasins spécialisés, dans les équipements et les conseils pour la course pédestre à Toulon et à la Garde, la société « Terre de Running » propose à la commune un partenariat.

Ce partenariat est formalisé par la convention annexée à la présente délibération et définit précisément les modalités d'exécution.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

- **APPROUVE** la convention annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de « Méditerranée Porte des Maures »  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON,  
*MAIRE*.**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29 + 4 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°88/2023**

**OBJET : BALADES AQUATIQUES GUIDÉES – CONVENTION DE MANDAT PASSÉE AVEC  
L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, expose le rapport suivant :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 2014-1545 du 20/12/2014 qui stipule que les autorités publiques indépendantes peuvent, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes ou le paiement de dépenses,

**CONSIDÉRANT** l'avis conforme du Comptable Public, en date du 29 mars 2023.

La Ville organise des balades aquatiques palmées guidées payantes, effectuées par un agent communal et destinées au public, dans le sentier sous-marin « Le Jardin des Mattes ». Afin de simplifier l'organisation de celles-ci, la Commune souhaite confier à l'Office du Tourisme Intercommunal Cuers, Collobrières, Pierrefeu-du-Var, la Londe les Maures la gestion des inscriptions et l'encaissement, en son nom et pour son compte, des produits des inscriptions. L'Office du Tourisme Intercommunal percevra alors une commission de 10 % du montant du droit d'inscription.

La mise en œuvre de ce mode de fonctionnement, nécessite la signature d'une convention de mandat, qui précise les engagements des deux parties ainsi que les modalités financières. Il est donc demandé aujourd'hui à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mandat avec l'Office du Tourisme Intercommunal ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de « Méditerranée Porte des Maures »  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 19 AVRIL 2023  
EN SALLE DU CONSEIL A 18h30, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 13 avril 2023*

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

### **POUVOIRS :**

**Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe, à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Prix PIERRAT, *Conseiller Municipal Délégué*, à Monsieur Daniel GRARE,  
*Conseiller Municipal*  
Madame Lauren PIPARD, *Conseillère Municipale*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
Monsieur Christian FABRE, *Conseiller Municipal*, à Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>29 + 4 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P),  
comme secrétaire de séance.**

### **DÉLIBÉRATION N°89/2023**

**OBJET : MANUEL DE SÉCURITÉ HYPERBARE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint, expose le rapport suivant :**

Le Port dispose d'une équipe de scaphandrier hyperbare. Cette activité présente des risques qui ont conduit le législateur à encadrer et sécuriser l'activité via différentes procédures.

Ainsi, en plus du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), l'employeur doit établir un Manuel de Sécurité Hyperbare (MSH).

Ce manuel précise notamment :

- Les fonctions, compétences et les rôles respectifs des différentes catégories de travailleurs intervenant lors des opérations ;
- Les équipements requis selon les méthodes d'intervention employées par l'entreprise et les vérifications devant être effectuées avant leur mise en œuvre ;
- Les règles de sécurité à observer au cours des différents types d'opérations ainsi que celles à respecter préalablement et ultérieurement à ces opérations ;
- Les éléments devant être pris en compte par les travailleurs lors du déroulement des opérations ;
- Les méthodes d'intervention et d'exécution des travaux ;
- Les procédures d'alerte et d'urgence, les moyens de secours extérieurs à mobiliser, les moyens de recompression disponibles et leur localisation.

Le manuel de sécurité hyperbare est établi en liaison avec le conseiller à la prévention hyperbare et soumis à l'avis préalable du médecin du travail et du comité social territorial. De plus il doit être mis à jour périodiquement notamment à l'occasion de toute modification importante des conditions d'intervention ou d'exécution de travaux.

Le Manuel de Sécurité Hyperbare du service des ports de la Commune présente et regroupe l'ensemble des éléments précités.

**ENTENDU** l'exposé des motifs,

**CONSIDÉRANT**, l'obligation d'élaboration d'un Manuel de Sécurité Hyperbare mais aussi et surtout l'intérêt du document pour la sécurité et la santé des travailleurs,

**VU** le Code du Travail, notamment les articles R4461-7 et suivant,

**VU** l'avis favorable du médecin du travail,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le Manuel de Sécurité Hyperbare annexé et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer annuellement sous réserve qu'aucune modification ait été portée à ce dernier. Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute autre pièce relative à ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 29+4 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe – Monsieur Serge PORTAL, 6° Adjoint – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE (1P) – Madame Sophie ENRICO – Madame Sandrine BOURDON - Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** le Manuel de Sécurité Hyperbare annexé

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer annuellement le Manuel de Sécurité Hyperbare sous réserve qu'aucune modification lui ait été portée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute autre pièce relative à ce dossier.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de « Méditerranée Porte des Maures »  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)